



Tentative d'escroquerie d'un artisan

Par quentin

Bonsoir,

Le toit de notre maison à quelques soucis d'étanchéité car les tuiles sont vieilles.

Nous avons donc fait appel à un artisan pour obtenir un devis des réparations à effectuer.

Je n'étais pas présent le jour où ce "professionnel" est monté dans notre toiture, c'est donc ma mère, qui a un certain âge qui l'a accueilli ce jour là.

Le problème étant que ce monsieur lui à fait part de l'urgence de refaire l'intégralité du toit car des "capricornes" rongeraient le bois ce qui menacerait donc la structure. Ceci accompagné d'une proposition de le refaire pour la coquette somme de 27 000 euros.

Pour illustrer ses propos il a envoyé à ma mère une vidéo de ces fameux insectes présent dans le bois.

En apprenant la nouvelle, nous avons donc fait venir un second artisan par le biais de notre assurance pour un second devis;

Cette fois-ci, j'étais présent et j'ai pu constater avec celui-ci qu'il n'y avait aucun capricornes et que la situation était bien moins urgente que ce que le premier artisan avait affirmé lors de son passage.

La vidéo n'a donc probablement pas été prise dans notre toiture.

Je souhaiterais savoir quelles plaintes et poursuites sont envisageables pour tenter de faire punir ces pratiques abusives à fin d'empêcher ce type de professionnel frauduleux de réitérer ses tentatives d'escroqueries.

Les procédures sont-elles coûteuses ? Ont elles des chances d'aboutir ? Des dommages et intérêts sont ils envisageables au vu du préjudice moral ?

Merci d'avance pour vos réponses.